

Échéancier de la procédure d'affectation pour l'année scolaire 2026-2027

Besoins et excédents d'effectifs, temps plein (sécurité d'emploi)

PERSONNEL ENSEIGNANT, SECTEUR DES JEUNES

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets

Échéance	Clauses de la convention collective	Étapes	Dates prévues de réalisation pour l'année 2026-2027
1 ^{er} avril	5-3.12 5-3.17.04	Demande à l'enseignante et l'enseignant de son choix, s'il y a égalité d'enseignement. Demande à l'enseignante et l'enseignant du choix de son école, s'il y a égalité d'enseignement	Semaine du 9 mars 2026
Avant le 15 avril	3-3.03	Liste au syndicat des écoles ouvertes en 2026-2027	Au plus tard le 15 avril 2026
Au plus tard le 20 avril	5-3.16 A) B)	Liste au syndicat : 1) des enseignantes et enseignants visés par la procédure d'affectation (école / champ / ancienneté) et champ 21, copie aux écoles 2) La clientèle de l'année en cours.	8 avril 2026
Avant le 1 ^{er} mai	5-3.17.03 4-4.05	Si transfert de clientèle d'une école à une autre. Modalités de transfert Rencontre des enseignantes et enseignants concernés.	Semaine du 6 avril 2026
Avant le 30 avril	5-3.14 5-3.15	Cueillette des besoins par champ par école Information au syndicat : 1. Estimation de la clientèle 2. Prévisions des effectifs par champ	16 au 27 mars 2026 C.R.T. du 8 avril 2026
Avant le 30 avril Avant le 4 mai	5-3.16 D) 5-3.16 E) 5-3.17.06	Liste des enseignantes et enseignants les moins anciens par champ, au niveau du C SSPB, versus la liste des besoins. Copie de cette liste au syndicat et aux écoles. Liste des enseignantes et enseignants les moins anciens par champ au niveau de chaque secteur. Copie de cette liste au syndicat et aux écoles.	C.R.T. du 8 avril 2026

Au plus tard le 6 mai	5-3.17.05 et 5-3.17.08	1. Affichage de la liste des besoins par école (copie au syndicat) 2. Avis à l'enseignante ou l'enseignant en excédent (copie au syndicat). 3. Indication de la date d'affectation secteur	9 avril 2026
Avant le 24 avril	5-3.17.05 B)	Substitution d'excédent d'effectif	Du 13 au 21 avril 2026
Avant le 13 mai	5-3.17.05 et 5-3.17.08	Affectation <u>école</u> Affectation des spécialistes au primaire : <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des directions d'école • Avis aux enseignantes et enseignants spécialistes 	Du 22 au 24 avril 2026 du 13 avril au 1 ^{er} mai 2026 1 ^{er} mai 2026
Avant le 13 mai	5-3.17.06	Affectation <u>secteur</u> (choix des enseignantes et enseignants en surplus d'affectation ou supplantés dans leur école).	Semaine du 4 au 8 mai 2026
Avant le 13 mai	5-3.17.10	Le CSSPB détermine ses besoins pour le champ 21. Information au syndicat au plus tard le 15 mai.	Semaine du 27 avril 2026
Avant le 13 mai	5-8.03	Avis à l'enseignante et à l'enseignant et liste au syndicat de l'intention de non rengagement (surplus et supplantation possible)	
Au plus tard le 20 mai	5-3.17.07 5-3.17.09	Information au syndicat si changements versus personnel enseignant en excédent.	
2 jours avant l'affectation CSSPB	5-3.17.11	Fournir au syndicat la liste du personnel enseignant versé dans le bassin d'affectation et de mutation du CSSPB et avis de la date de « l'affectation CSSPB », (syndicat et enseignants) les enseignants de la liste 5-3.16 D.	7 mai 2026
Avant le 13 mai	5-3.17.11	Affectation CSSPB des enseignantes et des enseignants versés dans le bassin du CSSPB (lettre à chacun) et copie conforme au SEPB et aux écoles concernées.	11 mai 2026
Avant le 1 ^{er} juin	5-8-06 5-3.18 C) 5-3.18 D)	Mise en disponibilité ou non rengagement : 1. Lettre recommandée à l'enseignante et à l'enseignant 2. Liste au syndicat	12 mai 2026
Au plus tard le 15 juin	5-3.17.12	Information au syndicat et à l'enseignante et à l'enseignant versus les changements d'affectation.	
Après le 1 ^{er} juin	5-3.19	Si un excédent est constaté, l'enseignante ou l'enseignant concerné est en surplus d'affectation et versé au champ 21.	Avant l'octroi des contrats à temps plein.

Entre le 2 mai et le 27 mai	5-3.17.13	Période de réception des demandes écrites de réintégration (retour à l'école d'origine) des enseignants ayant changé d'école dans le cadre de la présente procédure d'affectation.	Date limite de réception 15 mai 2026, 16h
Entre le 1 ^{er} juin et le premier jour de travail	5-3.17.13	Réintégration possible de l'enseignant à son école d'origine.	Avant le 24 août 2026
Entre le 2 et le 15 mai, 16 h. Envoyer le lien pour les inscriptions.	5-3.17.14 5-3.17.16	Période d'inscription à la séance de mutation des enseignants désirant changer d'école (mutation permanente et mutation temporaire) ou de champ.	Jusqu'au 15 mai 2026, 16 h (pour réception de demande et jusqu'à l'octroi des postes à temps plein pour procéder)
Après l'affectation centre	5-3.21	Choix de bâtisse par l'enseignant	Entre le 11 mai et le 15 mai 2026
		Affectation des E2 (ceux qui demeureront sur des besoins existants dans leur école d'affectation 26-27)	Entre le 15 mai et le 19 mai 2026
À partir du 20 mai	5-3.17.14 5-3.17.16	Traitement des demandes de mutation des E1	Mutations E1 à 100% tous les champs 20 et 27 mai 2026 – 20 mai mutations permanentes en virtuel / 27 mai mutations temporaires en virtuel
Avant le 15 octobre	5-3.21	Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignantes et enseignants de l'école (direction, école, CPEE).	Avant le 20 mai (avant le processus de mutation())
	5-3.20	Octroi des nouveaux contrats à temps plein (s'il y a lieu) (Après vérification des candidatures référées par le Bureau régional de placement) et mutations temporaires (E1) et rappel ch. 21	Entre le 28 mai et le 8 juin 2026 Prévoir une séance octroi des postes temps plein (8 juin) à 16h30 en virtuel
Nouveauté Date limite 15 mai 2026		Réception des demandes de retraites progressives, des réductions de tâche incluant les calendriers d'absence et les demandes de congé sans solde à temps plein qui seront traitées en priorité	
		Mutations temporaires E1 sur contrats à temps partiel.	18 juin 2026 – en virtuel
		Réaffectation des E2 pour qui les besoins ne sont plus présents dans leur école d'affectation 24-25	Entre le 19 et le 22 juin 2026
		Mutations E2	23 juin 2026 – en virtuel en après-midi

		Octroi des contrats à temps partiel et octroi des postes E2	2 juillet 2026 : AM : Tous les champs (liste de priorité) – en présentiel PM : Tous les champs (liste de suppléance) – en présentiel
--	--	---	--

Autre échéancier concernant les enseignantes et enseignants			
Avant le 1 ^{er} avril	8-4.02.01	Informations sur la consultation relative au calendrier scolaire Adoption par le Conseil d'administration du CSSPB	CA « à déterminer »
Avant le 1 ^{er} juin	8-4.02.04	Information sur le calendrier officiel	
Avant le 30 juin	5-1.14	Mise à jour de la liste de priorité :	Avant le 30 juin 2026 Juillet 2026 Juillet 2026
Avant le 15 août	5-1.14.08	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation par les directions d'école • Liste des enseignantes et enseignants inscrits • Lettre aux enseignantes et enseignants ajoutés à la liste • Liste au syndicat 	
Avant le 1 ^{er} septembre		Responsables d'écoles, décision nomination	Semaine du 24 août 2026

DATE	ÉTAPES
Avant le 1 ^{er} avril	Réévaluation de la couverture mentorale dans les différents secteurs en fonction du nombre de personnes à accompagner
Avant le 1 ^{er} avril	Sonder l'intérêt des mentors à poursuivre
Du 1 ^{er} au 15 avril	Mise en candidature
15 avril	Envoi des candidatures aux directions
Du 15 avril au 15 mai	Consultation du CPEE (procéder à un vote secret)
À partir du 16 mai	Nomination des mentors

Audrey Piquette, directrice adjointe
Service des ressources humaines